

AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018_05_02_08-DE
Reçu le 04/05/2018

Cet avenant n'a pas d'incidence en matière de délais (ni sur le délai global, ni sur les délais partiels).
Le montant global forfaitaire du marché est inchangé à savoir :

- Montant initial H.T 38 900.00 €
- Avenant n° 1 H.T 6 160.00 €
- Montant HT actuel du marché 45 060.00 €

Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert du marché du 23 janvier 2017, concernant l'aménagement du centre ville de Confolens du titulaire initial CONCEPT PAYSAGE – Jean-François GALINET au nouveau titulaire CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX.

Vu le marché du 23 janvier 2017,

Vu l'avenant n°1 du 10 juillet 2017

Vu l'avenant de transfert annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve cet avenant de transfert
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mai 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens



AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018_05_02_08-DE

Recu le 04/05/2018

Maître d'Ouvrage

VILLE DE CONFOLENS

Place Henri Coursaget

16500 Confolens

Tel. : 05 45 84 01 97

Objet du marché

EXERCICE DE LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION
DE L'OUVRAGE SUIVANT :

Aménagement du centre ville de Confolens

Marché de Maîtrise d'Oeuvre

N° d'identification | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -- |
Date du marché : 23 janvier 2017

AVENANT DE TRANSFERT

Titulaire du marché

Groupement :

Mandataire : CONCEPT PAYSAGE

72 rue de Lesson
17300 ROCHEFORT

Co-traitant : PROFILS ETUDES

1 rue de la Trinquette
17000 La Rochelle

Entre :

Le Maître d'Ouvrage, ci-dessus désigné, représenté par Monsieur Jean-Noël DUPRE, Maire de Confolens, désigné ci-après par l'appellation "Le Maître d'Ouvrage", d'une part,

Et :

Le groupement titulaire du marché, représenté par le mandataire du groupement et désigné ci-après par l'appellation "Le Maître d'Oeuvre", d'autre part,

ARTICLE I - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend en compte les évolutions liées à la vie des sociétés :

- Vente avec transfert de l'activité économique CONCEPT PAYSAGE – Jean François GALINET



~~suite au décès de son gérant à l'activité économique~~ CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX, dont le siège social est basé au 158 rue de la forêt 17700 Saint Georges du bois, SIRET 83776529200012.

Le transfert du marché du 23 janvier 2017, concernant l'aménagement du centre ville de Confolens du titulaire initial CONCEPT PAYSAGE – Jean-François GALINET au nouveau titulaire CONCEPT PAYSAGE – Constantin GORIOUX est accepté par le maître d'ouvrage dans les conditions ci-après.

ARTICLE II - ETAT D'AVANCEMENT DES PRESTATIONS ET PAIEMENTS

L'état de l'avancement des prestations et des paiements est joint en annexe 1 dans le document intitulé « DVA n°1 »

Cet état comporte :

1. l'état d'avancement des prestations,
2. l'état des avances et retenue de garantie,
3. les pénalités / primes appliquées,
4. l'état de délivrance des exemplaires uniques,
5. l'état des sous-traitants à paiement direct ou à délégation de paiement,
6. l'état d'avancement des paiements,
7. le détail des paiements déjà effectués en base, actualisation/ révision (HT et TTC) au titulaire et aux sous-traitants.

Il n'y a, actuellement, ni retenue ni pénalité ni prime autres que celles indiquées dans l'état ci-dessus. Les retenues, pénalités et primes à venir seront appliquées au seul nouveau titulaire.

ARTICLE III - AVANCE

Le marché n'est pas soumis à avance.

ARTICLE IV - RETENUE DE GARANTIE

Le marché n'est pas soumis à Retenue de Garantie

ARTICLE V - ACCESSIBILITE A LA COMMANDE PUBLIQUE

Le nouveau titulaire fournit les pièces administratives prouvant son accessibilité à la commande publique :

- Documents concernant la capacité technique
- Attestation sur l'honneur concernant notamment le travail dissimulé.
- Attestations d'assurances.

ARTICLE VI - DELAIS

Cet avenant n'a pas d'incidence en matière de délais (ni sur le délai global, ni sur les délais partiels).

ARTICLE VII - MONTANT DU MARCHE

Le montant global forfaitaire du marché est inchangé à savoir

| | |
|-------------------------------|-------------|
| ◇ Montant initial H.T | 38 900.00 € |
| ◇ Avenant n° 1 H.T | 6 160.00 € |
| ◇ Montant HT actuel du marché | 45 060.00 € |

AR PREFECTURE

016-200054047-20180502-2018_05_02_08-DE
Reçu le 04/05/2018

ARTICLE VIII - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est précisé que toutes les clauses du marché initial ou du marché modifié par l'avenant n°1 non modifiées par le présent avenant sont et demeurent applicables.

ARTICLE IX - LISTE DES ANNEXES

Etat d'avancement des prestations et paiements (DVA n°1)
Liste des avenants et des OS
Pièces justificatives du transfert

Fait à Saint Georges du Bois,

le : 23/03/2018

Signature

Mandataire Concept Paysage

Constantin GORIOUX

Fait Confolens,

le :

Signature du Maire,

Signature du co-traitant Profils Etudes